

Cahors, le **15 JAN. 2021**

Le Préfet du Lot

à

Monsieur le président du conseil départemental  
Mesdames et messieurs les maires du  
département  
(en communication aux sous-préfets  
d'arrondissement)

**Objet :** présentation de la stratégie vaccinale contre la covid-19 dans le département du Lot

**PJ :**

1 carte

1 dossier de presse

1 brochure

Le Premier Ministre a fixé comme priorité absolue de l'État pour les prochaines semaines le déploiement de la campagne vaccinale contre la covid-19.

Dès le 27 décembre au niveau national, et dès le 7 janvier dans le département du Lot, les publics prioritaires que sont les résidents des EHPAD et USLD ont commencé à recevoir les premières doses de vaccin. Dès le 7 janvier à Cahors, les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux âgés de plus de 50 ans et/ou présentant des comorbidités ont également pu avoir, sur la base du volontariat, accès à la vaccination dans un centre de vaccination ouvert au sein de l'hôpital. Les sapeurs-pompiers, transporteurs sanitaires et les aides à domicile ont également pu accéder à la vaccination, selon les mêmes critères que les personnels soignants. Ce programme de vaccination du public prioritaire va se poursuivre dans les prochaines semaines et, avec la livraison de vaccins à l'ensemble des établissements d'accueil pour personnes âgées qui ne dépendent pas d'une structure hospitalière le 19 janvier, la totalité de ce public pourra avoir reçu la première injection du vaccin d'ici la fin du mois de janvier. Je rappelle que ce vaccin nécessite une seconde injection qui doit être effectuée trois semaines après la première. L'approvisionnement en doses de vaccin se fera régulièrement et de façon hebdomadaire dans l'ensemble des points de stockage du département, organisé par Santé Publique France.

Lors de sa conférence de presse du 7 janvier, le Premier Ministre a annoncé l'extension de la vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans qui ne résident pas en établissement spécialisé à compter du lundi 18 janvier. Pour ce faire, dans chaque département, les préfets avec l'appui des délégations départementales des ARS, ont été chargés d'organiser avec l'appui des professionnels de santé (ordre des médecins et des infirmiers, centres hospitaliers, MSP.....) des centres de vaccination répartis au plus près de la population, en fonction de la disponibilité de ces personnels.

J'ai présenté ce soir aux parlementaires, au conseil régional et au conseil départemental, aux élus concernés par l'installation d'un centre de vaccination, aux professionnels de santé et aux principaux partenaires l'organisation géographique retenue pour le département, que vous trouverez sur la carte jointe au présent courrier.

Dès maintenant, les lotois âgés de plus de 75 ans peuvent prendre rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche de leur domicile :

- à partir du site « sante.fr » ;
- du numéro d'appel national 0800 009 110 ;
- du site de prise de rendez-vous en ligne Doctolib.

En cas de difficultés, et en cas de difficultés seulement, pour ce qui concerne le département du Lot, un numéro (0 809 54 19 19) est à disposition du public à partir de lundi 18 janvier.

Une brochure de vulgarisation jointe au présent courrier a vocation à être mise à disposition de votre population par tout relai (affichage en mairie, mise à disposition à l'accueil des services administratifs communaux, CCAS, duplication dans le journal communal) que vous estimerez le plus opportun pour délivrer la meilleure information à votre population.

Vous serez régulièrement informés de l'évolution du dispositif de vaccination si des ajustements devenaient nécessaires et à chaque fois qu'une nouvelle tranche de population sera concernée.

Je me tiens avec mes services à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser sur l'organisation de cette campagne de vaccination, et je sais pouvoir compter sur votre engagement pour permettre à nos concitoyens qui le souhaitent d'accéder à la vaccination anti-covid-19 dans les meilleures conditions possibles.

  
Michel PROSIC